

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin du Coteau, la rue des Escoumins et la rue Portneuf.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	60							
nombre de logement/terrain minimum	4							
nombre de logement/terrain maximum	6							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0							
avant maximale (m)	0							
avant secondaire minimale (m)	0							
latérale minimale (m)	0							
arrière minimale (m)	0							
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	12							
profondeur minimale (m)	24							
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge			•					
classe C – gîte du passant			•					
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.4				
				5811.7				
				5933				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2				
nombre d'étages maximal	3	3	3	3				
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	60	60	60	60				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement					B			
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5								
6								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-	1001-052							
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé	•	•	•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée		•						
contiguë			•					
projet intégré	•	•	•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	3	3	3					
nombre d'étages maximal	3	3	3					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	60	60	60					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements		•						
classe F – multifamiliale 13 logements & +		• Note 1						
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge			•					
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes			• Note 1					
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.2				
				5811.4				
				5933				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•			
jumelée	•	•						
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	2	4	4	3	3			
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40	40			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	2,3,4	2,3,4	1,2,3, 4	2,3,4	2,3,4			
1	Maximum 20 logements							
2	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire 6994 - Association sociale ou fraternelle							
3	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%.							
4	Les usages mixtes sont autorisés.							
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-052
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge			•					
classe C – gîte du passant			•					
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.4				
				5811.7				
				5933				
				5811.2				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée	•							
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement								

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3			
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-052
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9461-17

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré		•						

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal		2						
nombre d'étages maximal		4						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)		30						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)		0						
avant maximale (m)		0						
avant secondaire minimale (m)		0						
latérale minimale (m)		0						
arrière minimale (m)		0						
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)		30						
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)		2000						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

		1,2,3						
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré		•						

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal		2						
nombre d'étages maximal		4						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)		30						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)		0						
avant maximale (m)		0						
avant secondaire minimale (m)		0						
latérale minimale (m)		0						
arrière minimale (m)	0	0						
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)		30						
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)		2 000						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

		1,2,3						
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9461-240

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé	•							
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration	•							
classe G – amusement et divertissement	•							
classe H – récréo-touristique	•							
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•		•					
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2		2					
nombre d'étages maximal	4		4					
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50		50					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0		0					
avant maximale (m)	0		0					
avant secondaire minimale (m)	0		0					
latérale minimale (m)	0		0					
arrière minimale (m)	0		0					
type d'aire d'isolement	A		A					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4		1,2,3,4					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 5811.1 - Restaurant où l'on sert des repas sans vente d'alcool et sans spectacle (avec terrasse) 5811.4 - Restaurant où l'on sert des repas avec vente d'alcool et sans spectacle (avec terrasse) 5821.4 - Bar terrasse							
2	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
3	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
4	Les usages mixtes sont autorisés.							
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9461-245

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique	•							
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1		1					
nombre d'étages maximal	2		2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50		50					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0		0					
avant maximale (m)	0		0					
avant secondaire minimale (m)	0		0					
latérale minimale (m)	0		0					
arrière minimale (m)	0		0					
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3		1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

1001-052: Zone 9461-250 abrogée

ZONE

9461-250

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée	•	•	•					
contiguë								
projet intégré			•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	60	60	60					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge				•				
classe C – gîte du passant				•				
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé					•			
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					5933			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•			
jumelée	•	•	•	•	•			
contiguë								
projet intégré				•	•	•		
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	3	3	3	3	3			
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40	40			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4			
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Louis.							
5								
6								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9461-345

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel			•					
classe B – auberge			•					
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.1				
				5811.2				
				5811.4				
				5821.4				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée	•	•	•	•				
contiguë	•	•	•	•				
projet intégré				•				
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)	50	50	50	50				
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement					B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement								

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-052
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

1001-052: Zone 9461-36 abrogée

ZONE

9461-36

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.4				
				5933				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée				•				
contiguë								
projet intégré				•				

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								
6								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge			•					
classe C – gîte du passant			•					
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.1				
				5811.4				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•				
jumelée		•						
contiguë								
projet intégré								
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée	•							
contiguë	•							
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50	50					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement	A	A	A	B				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								
6								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée	•	•	•					
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée	•	•	•					
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement				B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements	•							
classe F – multifamiliale 13 logements & +	•							
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0							
avant maximale (m)	0							
avant secondaire minimale (m)	0							
latérale minimale (m)	0							
arrière minimale (m)	0							
type d'aire d'isolement								

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3							
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0						
avant maximale (m)	0	0						
avant secondaire minimale (m)	0	0						
latérale minimale (m)	0	0						
arrière minimale (m)	0	0						
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3						
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•	•				
classe C – multifamiliale 3 logements					•	•		
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel							•	
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•			
jumelée		•		•		•		
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A	A		
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2	2		
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2	2		

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40	40	40		
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0	0		
avant maximale (m)	0	0	0	0	0	0		
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0	0		
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0	0		
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0	0		
type d'aire d'isolement							B	

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4		
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•					
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements				•				
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier					•			
classe B – local					•			
classe C – service professionnel et spécialisé					•			
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					5811.1			
					5811.4			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•	•			
jumelée		•	•		•			
contiguë			•					
projet intégré				•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50	50	50	50			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4			
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5								
6								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements		•						
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	3	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0						
avant maximale (m)	0	0						
avant secondaire minimale (m)	0	0						
latérale minimale (m)	0	0						
arrière minimale (m)	0	0						
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3						
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée	•							
contiguë								
projet intégré		•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	60	60						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0						
avant maximale (m)	0	0						
avant secondaire minimale (m)	0	0						
latérale minimale (m)	0	0						
arrière minimale (m)	0	0						
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3						
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements	•	•						
classe C – multifamiliale 3 logements	•	•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes			•					
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier				•				
classe B – local				•				
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement				•				
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré			•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	3	3	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	45	45	45	45				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5								
6								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•					
classe C – multifamiliale 3 logements				•				
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements					•			
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•	•			
jumelée		•	•	•				
contiguë								
projet intégré					•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	2	2	2			
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	3			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	40	40	40			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum					4			

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A	B		

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•					
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements				•				
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré				•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0				
avant maximale (m)	0	0	0	0				
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	0	0	0	0				
type d'aire d'isolement					B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	12	12	12	12				
profondeur minimale (m)	24	24	24	24				
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3				
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements		•						
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes			•					
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré			•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	3	3					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement	A	A	A	A				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4,5	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front : sur la rue Léveillé.							
6								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9461-89

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•	•				
classe C – multifamiliale 3 logements					•	•		
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements							•	
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								•
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•		•	
jumelée		•		•		•		
contiguë								
projet intégré							•	

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A	A	A	
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	2	2	2	2	2	
nombre d'étages maximal	2	2	3	3	3	3	3	

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	40	40	40	40	50	
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
avant maximale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A	A	A	B

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A	A	A	
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Léveillé.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements		•						
classe F – multifamiliale 13 logements & +			•					
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	3	4	4					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	45	55	55					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0					
avant maximale (m)	0	0	0					
avant secondaire minimale (m)	0	0	0					
latérale minimale (m)	0	0	0					
arrière minimale (m)	0	0	0					
type d'aire d'isolement				B				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3					
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•	•				
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Sacrement et la rue Saint-Antoine.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier		•						
classe B – local			•					
classe C – service professionnel et spécialisé				•				
classe D – supra-local					•			
classe E – régional								
classe F – restauration						•		
classe G – amusement et divertissement							•	
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								•
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•	•	•	
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100	100	100	100	
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1	1	1	
nombre d'étages maximal	4	4	4	4	4	4	4	

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50	50	50	50	50	50	
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)	3	3	3	3	3	3	3	
avant secondaire minimale (m)	3	3	3	3	3	3	3	
latérale minimale (m)	3	3	3	3	3	3	3	
arrière minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B	B	B

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A	A	A	
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Sacrement et John-F.-Kennedy							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements	•							
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	3							
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
1								
2								
3								
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	3	4	5	6	7	8
isolée	•						
jumelée							
contiguë							
projet intégré	•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)							
largeur de la façade minimale (m)							
nombre d'étages minimal	2						
nombre d'étages maximal	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)							
occupation maximale du terrain (%)	50						
nombre de logement/terrain minimum							
nombre de logement/terrain maximum							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A						
avant minimale (m)							
avant maximale (m)							
avant secondaire minimale (m)							
latérale minimale (m)							
arrière minimale (m)							
type d'aire d'isolement	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A						
largeur minimale (m)							
profondeur minimale (m)							
superficie minimale (m ²)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1							
2							
3							
4							
5							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•	•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•	•						
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée		•						
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	3	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1	Classe D - résid. pers. âgées autonomes, assujetti au règlement # 1006 Usages conditionnels							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-014
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	3							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	45							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTER DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•	•				
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Antoine.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée	•	•	•	•				
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100				
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10				
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	3	3	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	2	2	2	2				
avant maximale (m)	7	7	7	7				
avant secondaire minimale (m)	2	2	2	2				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	15	15	15	15				
type d'aire d'isolement	A	A	A	A				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-057
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	3	4	5	6	7	8
isolée	•						
jumelée							
contiguë							
projet intégré	•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)							
largeur de la façade minimale (m)							
nombre d'étages minimal	2						
nombre d'étages maximal	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)							
occupation maximale du terrain (%)	50						
nombre de logement/terrain minimum							
nombre de logement/terrain maximum							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A						
avant minimale (m)							
avant maximale (m)							
avant secondaire minimale (m)							
latérale minimale (m)							
arrière minimale (m)							
type d'aire d'isolement	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A						
largeur minimale (m)							
profondeur minimale (m)							
superficie minimale (m ²)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1							
2							
3							
4							
5							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-							
2-							

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA						
b-							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1	Les activités d'affaires sont contingentées à deux établissements à l'intérieur de la zone 9462-52.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	1001-050

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100				
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10				
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	3	3	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50	50	50				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements			•	•				
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	40	40				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Antoine et la rue Léveillée.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•			
jumelée	•	•	•	•	•			
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100	100			
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10	10			
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1			
nombre d'étages maximal	3	3	3	3	3			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	2	2	2	2	2			
avant maximale (m)	7	7	7	7	7			
avant secondaire minimale (m)	2	2	2	2	2			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	15	15	15	15	15			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-057
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Léveillé.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes			•					
classe E – famille d'accueil				•				
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•				
jumelée		•						
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30				
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1	1				
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2	2				

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A	A				
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Léveillé.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9463-12

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	4	5	6	7	8
isolée	•						
jumelée		•					
contiguë							
projet intégré							

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)							
largeur de la façade minimale (m)							
nombre d'étages minimal	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)							
occupation maximale du terrain (%)	30	30					
nombre de logement/terrain minimum							
nombre de logement/terrain maximum							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A					
avant minimale (m)							
avant maximale (m)							
avant secondaire minimale (m)							
latérale minimale (m)							
arrière minimale (m)							
type d'aire d'isolement	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A					
largeur minimale (m)							
profondeur minimale (m)							
superficie minimale (m ²)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1							
2							
3							
4							
5							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-							
2-							

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA						
b-							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B		B					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée	•	•	•	•				
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100				
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10				
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	3	3	3	3				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	2	2	2	2				
avant maximale (m)	7	7	7	7				
avant secondaire minimale (m)	2	2	2	2				
latérale minimale (m)	0	0	0	0				
arrière minimale (m)	15	15	15	15				
type d'aire d'isolement	A	A	A	A				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-057
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
1								
2								
3								
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin du Coteau.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA								
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9464-37

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin du Coteau.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique		•						
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		7412						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré		•						

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin du Coteau.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9464-57

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•	•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements			•	•				
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé					•			
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel							•	
classe C – utilitaire								•
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•			•
jumelée		•		•				•
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			•

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	3	3	3	3	3			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40	40			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1, 2, 3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Se							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•	•					
classe B – multifamiliale 2 logements				•	•			
classe C – multifamiliale 3 logements						•	•	
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								•
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•			•		•		
jumelée		•			•		•	
contiguë			•					
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A	A	A	
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1	1	2	
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2	2	2	

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	50	30	30	40	40	
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
avant maximale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A	A	A	A

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3,4,5	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3		
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4	L'usage Bachelor (classe G) est autorisé uniquement pour les habitations unifamiliales isolées.							
5	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : la rue Saint-Louis.							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•	•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements			•	•				
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé					•			
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel							•	
classe C – utilitaire								•
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•			
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	3	3	3	3	3			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40	40	40	40	40			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A	A	A	A

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1, 2, 3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3			
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	3							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0							
avant maximale (m)	0							
avant secondaire minimale (m)	0							
latérale minimale (m)	0							
arrière minimale (m)	0							
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3							
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë	•							
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	3							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0							
avant maximale (m)	0							
avant secondaire minimale (m)	0							
latérale minimale (m)	0							
arrière minimale (m)	0							
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3							
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement					•			
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100	100			
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10	10			
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1			
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2			
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	45	45	45	45	45			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0			
avant maximale (m)	0	0	0	0	0			
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0			
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0			
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0			
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A	A		
CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	1, 2, 3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3			
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•	•	•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements				•	•	•		
classe F – multifamiliale 13 logements & +							•	•
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•			•			•	
jumelée		•			•			•
contiguë			•			•		
projet intégré	•	•	•	•	•	•	•	•

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A	A	A	A
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2	2	2	2
nombre d'étages maximal	5	5	5	5	5	5	5	5

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30	30	30	30	30
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
avant maximale (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
avant secondaire minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
latérale minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
arrière minimale (m)	0	0	0	0	0	0	0	0
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A	A	A	A
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3	1,2,3		
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	5							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	0							
avant maximale (m)	0							
avant secondaire minimale (m)	0							
latérale minimale (m)	0							
arrière minimale (m)	0							
type d'aire d'isolement								

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2,3							
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle							
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%							
3	Les usages mixtes sont autorisés.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9561-365

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements	•							
classe F – multifamiliale 13 logements & +		•						
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2			5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	3	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	50	50						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	B	B						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles et la rue Saint-Louis.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements		•						
classe F – multifamiliale 13 logements & +			•					
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel						•		
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	3					
nombre d'étages maximal	3	4	4					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C	C		

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•	•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•	•				
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel						•		
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré								

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTER DES MARGES

type de regroupement	A	A	A	A				
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B		

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local	•							
classe C – service professionnel et spécialisé	•							
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	7	8
isolée	•		
jumelée			
contiguë			
projet intégré	•		

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit			
superficie d'implantation minimale (m ²)	100		
largeur de la façade minimale (m)	10		
nombre d'étages minimal	1		
nombre d'étages maximal	3		

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)			
occupation maximale du terrain (%)	45		
nombre de logement/terrain minimum			
nombre de logement/terrain maximum			

CHARTE DES MARGES

type de regroupement			
avant minimale (m)	6		
avant maximale (m)			
avant secondaire minimale (m)			
latérale minimale (m)	6		
arrière minimale (m)	10		
type d'aire d'isolement	B		

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A		
largeur minimale (m)			
profondeur minimale (m)			
superficie minimale (m ²)			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1, 2, 3		
1	Les usages suivants sont autorisés à titre d'usages conditionnels: 6920 - Services de bien-être et de charité 6991 - Associations d'affaires 6992 - Associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité 6993 - Syndicat et association similaire et 6994 - Association, sociale ou fraternelle		
2	Le nombre de cases de stationnement requis pour un immeuble est réduit d'un facteur de réduction de 100%		
3	Les usages mixtes sont autorisés.		
4			
5			

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9561-96

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire						•		
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B		

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	B	B	B					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	Projet de Ouaouanou

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements	•					•		
classe F – multifamiliale 13 logements & +		•						
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée						•		
contiguë								
projet intégré	•	•	•			•		

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	C			B		
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2			2		
nombre d'étages maximal	4	4	2			4		

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25	25			25		
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A			A		
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	2	2	2			0 / 2		
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C	C		

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A			A		
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-047
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•						

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	3	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	C	C	C	C				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	5	6	7	8
isolée	•	•	•				
jumelée							
contiguë							
projet intégré							

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)							
largeur de la façade minimale (m)							
nombre d'étages minimal	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)							
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30				
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1				
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2				

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A				
avant minimale (m)							
avant maximale (m)							
avant secondaire minimale (m)							
latérale minimale (m)							
arrière minimale (m)							
type d'aire d'isolement	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A				
largeur minimale (m)							
profondeur minimale (m)							
superficie minimale (m ²)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1							
2							
3							
4							
5							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements		•						
classe F – multifamiliale 13 logements & +			•					
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2		5	6	7	8
isolée	•	•	•				
jumelée							
contiguë							
projet intégré	•	•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	B				
superficie d'implantation minimale (m ²)							
largeur de la façade minimale (m)							
nombre d'étages minimal	2	2	2				
nombre d'étages maximal	3	4	4				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)							
occupation maximale du terrain (%)	50	50	50				
nombre de logement/terrain minimum							
nombre de logement/terrain maximum							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A				
avant minimale (m)							
avant maximale (m)							
avant secondaire minimale (m)							
latérale minimale (m)							
arrière minimale (m)							
type d'aire d'isolement	A	A	A	A			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A				
largeur minimale (m)							
profondeur minimale (m)							
superficie minimale (m ²)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1							
2							
3							
4							
5							

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-							
2-							

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA						
b-							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							
CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
1								
2								
3								
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9562-71

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles et boulevard Laurier.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel	•							
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B	B	B

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes		•						
classe E – famille d'accueil			•					
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1	1	1					
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le boulevard Laurier.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•	•						
classe C – multifamiliale 3 logements			•	•				
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements					•			
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel							•	
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•		•	
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30	30			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A	A	A			
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B	B	

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9562-89

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•	•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•	•				
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements					•			
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•		•			
jumelée		•		•				
contiguë								
projet intégré			•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A	A			
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2	2			
nombre d'étages maximal	2	2	3	3	4			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30	30			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A	A	A			
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	
c-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9563-21

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local				•				
classe E – régional								
classe F – restauration					•			
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique							•	
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					5811.6			
					6412			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•		•	
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•		•	

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	200	200	200	200	200		200	
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1		1	
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2		2	

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25	25	25	25		30	
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6	6	6		6	
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6		6	
latérale minimale (m)	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7		2/7	
arrière minimale (m)	10	10	10	10	10		10	
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B		B	

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	30	30	30	30	30		30	
profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30		30	
superficie minimale (m ²)	1000	1 000	1 000	1000	1000		1000	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-043
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement					•			
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage		•						
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
				5811,4	7425			
				5812				
				5813				

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	500	500	500	500	500			
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1			
nombre d'étages maximal	4	4	4	4	4			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)	10	10	10	10	10			
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	9	9	9	9	9			
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6			
latérale minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
arrière minimale (m)	10	10	10	10	10			
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B		

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2			
1	Les tours de télécommunication sont autorisées							
2	Maximum de 6 locaux et/ou établissements par bâtiment. Chaque local ou établissement doit posséder un minimum de 2 500 pieds carrés par plancher							
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	Parc Industriel
b-	L'application du règlement sur les usages conditionnels # 1006 est requise pour les usages spécifiquement permis

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9563-40

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local				•				
classe E – régional								
classe F – restauration					•			
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					5811.6			
					6412			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	200	200	200	200	200			
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1			
nombre d'étages maximal	2	2	4	2	2			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25	25	25	25			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6	6	6			
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6			
latérale minimale (m)	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7			
arrière minimale (m)	10	10	10	10	10			
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B		

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	30	30	30	30	30			
profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30			
superficie minimale (m ²)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements				•				
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré			•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A	A				
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2	2				
nombre d'étages maximal	2	2	3	4				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum	2	2	4	7				
nombre de logement/terrain maximum	3	3	6	12				

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A	A				
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2- 1001-037

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-
b-

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

1001-006: Zone 9563-53 abrogée

ZONE

9563-53

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage		•						
classe C – fabrication & assemblage					•			
classe D – transbordement			•					
classe E – transbordement						•		
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises				•				
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants							•	
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel							•	
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire							•	
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							6375,1	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•	•		
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•	•		

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1	1		
nombre d'étages maximal	2	2	2	2	2	2		

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)	10	10	10	10	10	10		
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	9	9	9	9	9	9		
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
arrière minimale (m)	9	9	9	9	9	9		
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B	B	

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A	A		
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)	45	45	45	45	45	45		
superficie minimale (m ²)	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b- Parc Industriel

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée	•							
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								
c-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•						

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	2	3						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25						
nombre de logement/terrain minimum	3	4						
nombre de logement/terrain maximum	3	6						

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)	5	5						
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	2 / 5	2 / 5						
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-
b-

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9563-97

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9564-20

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel	•							
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel						•		
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							5531.3	5511
							6412	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•	•		•	•
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•	•		•	

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	1 000	1 000	1 000	1 000	100		100	200
largeur de la façade minimale (m)	25	25	25	25	10			25
nombre d'étages minimal	1	1	1	1	1		1	1
nombre d'étages maximal	4	4	4	4	1		1	2

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30	30	30	30	30
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6	6	6		6	6
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	7,6	7,6	7,6	7,6	3		2	7,6
arrière minimale (m)	5	5	5	5	5		5	5
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B	B	B	B

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A	A	A	A
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local	•							
classe C – service professionnel et spécialisé		•						
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration			•					
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
			5812					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
-								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•		•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	350	350	350		350			
largeur de la façade minimale (m)	15	15	15		15			
nombre d'étages minimal	1	1	1		1			
nombre d'étages maximal	2	2	2		2			

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6		6			
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	7,6	7,6	7,6		7,6			
arrière minimale (m)	5	5	5		5			
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A		A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•			•				
jumelée		•						
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A	A				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A		A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9564-32

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local	•							
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel						•		
classe B – service institutionnel							•	
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			5511					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•			•	
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•		•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	500		500	500			500	
largeur de la façade minimale (m)	20		20	20			20	
nombre d'étages minimal	1		1	1			1	
nombre d'étages maximal	2		2	2			2	

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30		30	30				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	10		10	10			10	
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	7,6		7,6	7,6			7,6	
arrière minimale (m)	5		5	5			5	
type d'aire d'isolement	B		B	B		B	B	

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier	•							
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	5511							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	2 000							
largeur de la façade minimale (m)	25							
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	7,6							
arrière minimale (m)	5							
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9564-50

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage		•						
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire				•				
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	5811.1							
	5811.4							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
	5391	5531.2	5531.3	6511	6561	6565	6579	6835
	5532	5533	6398	6517	6562	6569	6598	6836
	6395	6394	6514	6518	6563	6571	6632	7113
	6513	6515	6512	6519	6564	6572	6834	

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	500	500	500					
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	4	4	4					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)	10	10	10					
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	9	9	9					
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6					
latérale minimale (m)	7,6 / 7,6	7,6 / 7,6	7,6 / 7,6					
arrière minimale (m)	10	10	10					
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1	1	1					
1	L'usage complémentaire "restaurant" est autorisé et il est assujéti aux dispositions du règlement # 1006 sur les usages conditionnels.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	Parc Industriel
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements			•					
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel					•			
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B	B	C					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2	2					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25	25					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum			4					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	2	2	2					
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-	Projet Ouanounou							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A							

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•					

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100					
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10					
nombre d'étages minimal	1	1	1					
nombre d'étages maximal	2	2	2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6					
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	1,5 / 6	1,5 / 6	1,5 / 6					
arrière minimale (m)	5	5	5					
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA								
b-								



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	3							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	40							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTER DES MARGES

type de regroupement	B							
avant minimale (m)	10							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	7,5							
arrière minimale (m)	15							
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant	•							
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp. particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Nonobstant les dispositions applicables à la charte de lotissement, la profondeur minimale d'un lot de centre ou d'un lot de coin est réduite à 26 m.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	1001-026

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : le boulevard Laurier							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le boulevard Laurier.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local				•				
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
				5811.1				
				5811.7				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	2000	2000	2000	2000				
largeur de la façade minimale (m)	30	30	30	30				
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	1	1	1	1				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25	25	25				
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	10	10	10	10				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6				
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)	6	6	6	6				
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : l'avenue du Terroir et la rue des Vignobles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage		•						
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement			•					
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises				•				
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	500	500	500	500				
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)	10	10	10	10				
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	9	9	9	9				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	4,5/7	4,5/7	4,5/7	4,5/7				
arrière minimale (m)	9	9	9	9				
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage	•							
classe B – fabrication & assemblage		•						
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement			•					
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises				•				
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	500	500	500	500				
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)	10	10	10	10				
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	9	9	9	9				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)	4,5/7	4,5/7	4,5/7	4,5/7				
arrière minimale (m)	9	9	9	9				
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A				
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•	•						
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée		•						
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2	2						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25	25						
nombre de logement/terrain minimum	1	1						
nombre de logement/terrain maximum	2	1						

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9761-17

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	B							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: la rue de l'Affluent et la rue Île-des-Lys.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	B	B	B					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA								
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage				•				
classe C – élevage								
classe D – service de transformation					•			
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•				•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)	15		15	15				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)			15	15				
latérale minimale (m)			15	15				
arrière minimale (m)			15	15				
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	B							
largeur minimale (m)			30	30				
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)			5 000	5 000				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Droits d'usage résidentiel et droits acquis ou autorisation prévus en vertu de la <i>loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> seulement.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B							

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-	Autoroute 640							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)	22							
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles et la rue Île-de-Garde.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire			•					
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: la rue de l'Île-des-Lys et la rue de l'Île-de-Mai.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire		•						
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée								
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTRE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTRE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						
CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
1								
2								
3								
4								
5								
AMENDEMENT (USAGE INTERNE)								
1-								
2-								
NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)								
a-	PIIA							
b-	Servitude Hydro-Québec							

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)	22							
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : Hébergement								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : Commerce								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : Industrie								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : Institutionnel								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : Agricole								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : Forestier								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : Environnemental								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: la rue de l'Île-des-Lys, la rue de l'Île-de-Mai et la rue de l'Île-des-Gardes.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	1001-006
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	B							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	B							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements		•						
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•		•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•						

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30						
nombre de logement/terrain minimum	3	4						
nombre de logement/terrain maximum	3	6						

CHARTER DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9862-79

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier	•							
classe B – local		•						
classe C – service professionnel et spécialisé			•					
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration				•				
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel					•			
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•	•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•	•	•	•				

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	100	100	100	100				
largeur de la façade minimale (m)	10	10	10	10				
nombre d'étages minimal	1	1	1	1				
nombre d'étages maximal	2	2	2	2				

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30	30	30			
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6	6	6	6	6			
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6	6			
latérale minimale (m)	6/6	6/6	6/6	6/6	6/6			
arrière minimale (m)	10	10	10	10	10			
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A	A	A			
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9862-82

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements	•							
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	4							
nombre de logement/terrain maximum	6							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)	4							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements	•							
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	2							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	3							
nombre de logement/terrain maximum	3							

CHARTER DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant	•							
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage				•				
classe C – élevage								
classe D – service de transformation					•			
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•			•				
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)	15		15	15				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)			15	15				
latérale minimale (m)			15	15				
arrière minimale (m)			15	15				
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)			30	30				
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)			5 000	5 000				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Droits d'usage résidentiel et droits acquis ou autorisation prévus en vertu de la <i>loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> seulement.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)		100						
largeur de la façade minimale (m)		15						
nombre d'étages minimal		1						
nombre d'étages maximal		2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)		6						
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)		6						
arrière minimale (m)		6						
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille		A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-	École secondaire des Rives							

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

1001-009: Zone 9863-74 abrogée

ZONE

9863-74



USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel	•							
classe C – utilitaire	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture		•						
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
			4842	4871	4879			
			4881.1	4872	4876			
				4873	4875			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•	•	•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•		•	•	•			

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)			100	100	100			
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)			30	30	30			
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)			30	30	30			
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	C	C	C	C	C			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)			5000	5000	5000			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2	3						
1	Une aire d'isolement de type C est requise entre l'autoroute et tout usage.							
2	Une bande tampon arbustive de 15 mètres doit être aménagée le long des limites de lots qui ne sont pas adjacentes à un usage de même nature. Cette bande doit être aménagée sur les terrains inclus à l'intérieur des limites de l'ilot déstructuré.							
3	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

1- PIIA

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel	•							
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	300							
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	1							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	25							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	1							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	4							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	4							
latérale minimale (m)	2 / 7							
arrière minimale (m)	10							
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	30							
profondeur minimale (m)	30							
superficie minimale (m ²)	1000							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	B							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE

9962-22

1/2

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel								
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
		5811.2						
		5811.5						
		5811.7						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré		•						

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)		300						
largeur de la façade minimale (m)		15						
nombre d'étages minimal		1						
nombre d'étages maximal		1						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)		25						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)		4						
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)		4						
latérale minimale (m)		2 / 7						
arrière minimale (m)		10						
type d'aire d'isolement		B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)		30						
profondeur minimale (m)		30						
superficie minimale (m ²)		1000						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								
c-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements	•							
classe C – multifamiliale 3 logements		•						
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel				•				
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1						
nombre d'étages maximal	2	2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30						
nombre de logement/terrain minimum	2	3						
nombre de logement/terrain maximum	2	3						

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A	A				

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								
c-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant	•							
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile	•							
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTER ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	1							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	1							

CHARTER DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTER DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								
c-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel	•							
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	4							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	4							
latérale minimale (m)	4							
arrière minimale (m)	4							
type d'aire d'isolement								

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)	2000							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-006
2-

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- PIIA
b-

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

1001-009: Zone 9962-35 abrogée

ZONE

9962-35

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	6411							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré	•							

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)	200							
largeur de la façade minimale (m)	20							
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	1							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	20							
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)	6							
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)	6							
latérale minimale (m)	2/7							
arrière minimale (m)	10							
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille								
largeur minimale (m)	30							
profondeur minimale (m)	30							
superficie minimale (m ²)	1000							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1		1					
nombre d'étages maximal	2		2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30		30					
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)			10					
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)			10/10					
arrière minimale (m)			10					
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A		A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel				•				
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•	•	•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A	A	A					
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal								
nombre d'étages maximal								

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30	30					
nombre de logement/terrain minimum	1	1	1					
nombre de logement/terrain maximum	2	2	2					

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A	A	A					
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B	B				

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A	A	A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1		1					
nombre d'étages maximal	2		2					

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30		30					
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A	A	A			

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A		A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•							
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)			10					
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)			10/10					
arrière minimale (m)			10					
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A		A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : le chemin Saint-Charles.							
2	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009	
-------------	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

1- PIIA	
---------	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant	•							
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	A							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée		•						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal		1						
nombre d'étages maximal		2						

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)		30						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement								
avant minimale (m)		10						
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)		10/10						
arrière minimale (m)		10						
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille		A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1								
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-								
2-								

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA							
b-								

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	A	A						

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur: le chemin Saint-Charles.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)	•							
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes	•							
classe E – famille d'accueil	•							
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel			•					
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•		•					
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTRE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTRE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)			10					
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)			10/10					
arrière minimale (m)			10					
type d'aire d'isolement	A	A	A					

CHARTRE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A		A					
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1,2							
1	Les activités d'affaires sont autorisées sur les terrains ayant front sur : le chemin Saint-Charles.							
2	La construction d'habitations est autorisée seulement en bordure des rues existantes.							
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-009								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

1- PIIA								
---------	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGE								
H : HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – activités d'affaires (voir disp.particulières)								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – famille d'accueil								
classe F – centre d'accueil								
classe G – habitation à loyer modique								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel		•						
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture			•					
classe B – élevage				•				
classe C – élevage								
classe D – service de transformation					•			
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE

STRUCTURE DU BÂTIMENT	1	2	3	4	5	6	7	8
isolée	•				•			
jumelée								
contiguë								
projet intégré								

CHARTE ARCHITECTURALE

type de gabarit	B							
superficie d'implantation minimale (m ²)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1							
nombre d'étages maximal	2							

NORME D'OCCUPATION

occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30							
nombre de logement/terrain minimum	1							
nombre de logement/terrain maximum	2							

CHARTE DES MARGES

type de regroupement	A							
avant minimale (m)	15		15	15				
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)			15	15				
latérale minimale (m)			15	15				
arrière minimale (m)			15	15				
type d'aire d'isolement	B	B	B	B	B			

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement

type de grille	A							
largeur minimale (m)			30	30				
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m ²)			5 000	5 000				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1							
1	Droits d'usage résidentiel et droits acquis ou autorisation prévus en vertu de la <i>loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> seulement.							
2								
3								
4								
5								

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1-	
2-	

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a-	PIIA
b-	